

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des vélos électriques à tester gratuitement pour le printemps !

Pas sûr d'être assez « sportif » ? De pouvoir vous garer ? Trop cher ? Il y a de nombreux freins à un usage plus fréquent du vélo pour nos déplacements. Et pourtant, ce mode de transport est l'un des plus efficace qui existe, notamment en version électrique : c'est bon pour la santé, c'est rapide, on peut se déplacer sans transpirer, on se gare facilement et ça consomme très peu d'énergie.



Des vélos à disposition gratuitement

A partir de ce printemps, la commune met gratuitement à disposition deux vélos électriques pour que vous puissiez tester vos trajets quotidiens et identifier ceux que vous pouvez facilement parcourir à vélo. Casque, sacoches et cadenas sont à disposition pour que vous puissiez mettre au point votre organisation personnelle. Il y a même un pantalon de pluie si vous vous faites surprendre par un orage.

Le premier vélo fournit une assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h et peut être emprunté dès 14 ans ; le deuxième fournit une assistance au pédalage jusqu'à 45 km/h et est même équipé de pneus hiver qui assurent une adhérence optimale dans toutes les conditions. Il est utilisable pour toute personne au bénéfice d'un permis de conduire M au minimum.

Un moyen de transport avantageux

Les atouts de la mobilité cyclable sont nombreux, surtout dans notre commune où les trajets sont à plat entre huit de nos villages. Un trajet entre le centre de Fleurier et le centre de Couvet est parcouru en toute sécurité, presque entièrement sur des voies cyclables sans circulation automobile et prend 12 min environ, , parcage compris, généralement à proximité immédiate de la destination. Et chaque trajet compte, même les plus petits, car dans tous les cas le vélo permet de se garer facilement et diminue un peu la pression sur les places de stationnement sur le domaine public, notamment aux abords des commerces.

De plus ce mode de mobilité s'inscrit aussi dans l'objectif communal et national de diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre les objectifs climatiques nationaux et internationaux et de nous assurer un avenir souhaitable. L'énergie consommée pour se déplacer représente pour chaque citoyen suisse environ 30% de ses émissions de gaz à effet de serre. Nos habitudes de déplacement sont donc un levier déterminant pour atteindre l'objectif national d'être neutre en émission de CO₂ d'ici 25 ans et atténuer les changements climatiques.

Pour fabriquer et livrer un vélo électrique neuf, il faut bien sûr consommer de l'énergie (environ 1'000 kWh) mais cette énergie est rapidement compensée à l'usage par une consommation d'énergie 45 fois plus

CONTACT | Eric Sivignon, conseiller communal
Territoire, énergie et mobilité

+41 32 886 43 77 | energie.vdt@ne.ch

faible qu'un véhicule thermique (1 kWh pour 100 km, contre l'équivalent de plus de 45 kWh pour une voiture thermique et entre 15 et 25 pour une voiture électrique).

Au final, le bilan est déjà positif en seulement six mois si le vélo remplace une voiture thermique pour 12 km par jour, l'équivalent d'un aller-retour entre Fleurier et Couvet. Le bilan est évidemment encore meilleur avec un vélo d'occasion.

La commune vous invite donc à profiter gratuitement de ces vélos-tests. Ils peuvent être réservés via la centrale de réservation communale (www.vdt.ch/page/location-de-salles), au guichet d'espaceVAL ou au guichet du service de l'énergie et de la mobilité (Grand-Rue 38 à Couvet), pour une durée allant jusqu'à une semaine.

A noter que durant les mois de mai et juin se déroulera l'action « bike to work ! » qui invite à aller au travail à vélo et à laquelle votre entreprise participe peut-être. C'est l'occasion idéale pour mettre au point votre organisation quotidienne et troquer, quand l'occasion se présente, votre voiture par un vélo.



Val-de-Travers, le 17 avril 2024

LE CONSEIL COMMUNAL